

L'ancien cimetière reste propriété communale contrairement à l'église.

Facilement accessible par un sentier au nord du bâtiment on peut y admirer une croix du XVIIème siècle inscrite sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le février 1927. C'est une croix sculptée dans la pierre, ce qui est rare en Gascogne. Cette croix fut érigée en l'honneur de Saint-Laurent qui apparaît ici vêtu de la dalmatique, riche tunique à manches larges des empereurs romains et des rois de France au Moyen-Age. D'une main il semble porter le livre des évangiles et de l'autre le gril, instrument de son supplice sur lequel il fut brûlé vif en 258 à Rome. Le Christ crucifié, la vierge portant l'enfant Jésus et Saint-Pierre tenant un livre et la clé du paradis de l'autre main figurent sur les autres faces.

Ce cimetière a été l'objet de querelles et a ravivé des rancœurs. En effet les enterrements y ont été interdits quelques années après l'ouverture d'un nouveau cimetière à Castéra-Verduzan.